

Cet exemple d'ERNMT gratuit à ASSAS est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 12 RUE TRUC DES MAZES 34820 ASSAS



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	1 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE	SEISME : NIVEAU 2
RISQUES NATURELS ⁽¹⁾	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (I)
Inondation Séisme Feu de forêt	Aucun	Transport de marchandises dangereuses

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Feu de forêt (Feu de forêt)	Approuvé	Assas	21/03/2005
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Approuvé	Salaison	14/08/2003

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Feu de forêt et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone senssible au feux de forêt
- Inondation et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone inondable

⁽¹⁾ Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

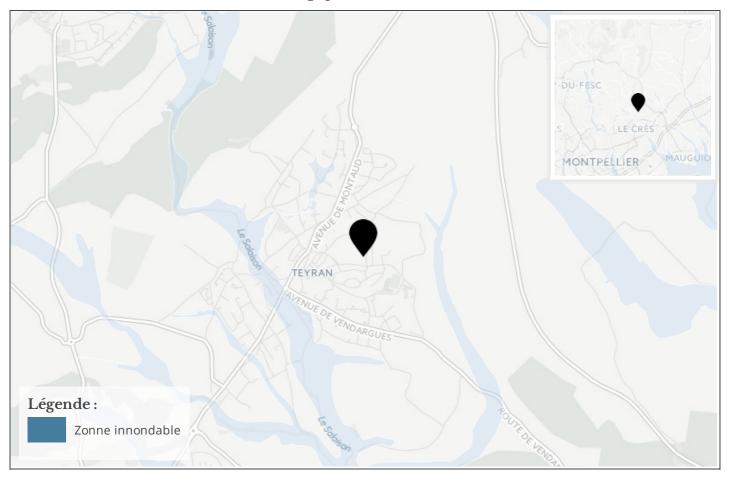
Atlas de Zone Inondable

	Aléa	Nom de l'AZI	Date	
n/a				

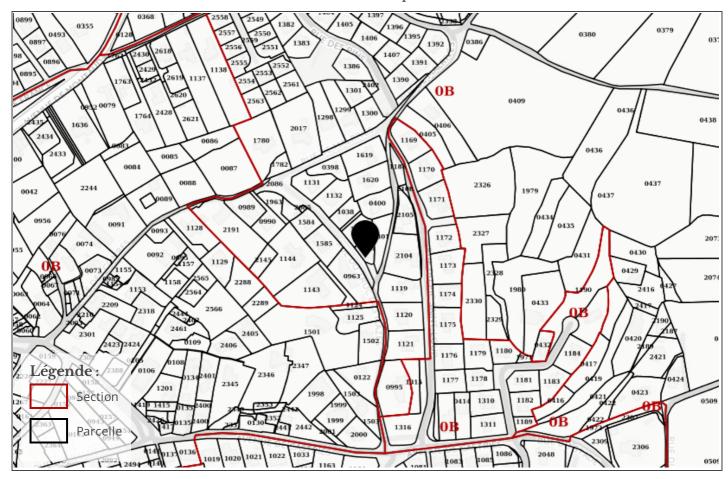
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	17/10/1994	28/10/1994	12/01/1995	31/01/1995
lnondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	12/01/1995	31/01/1995
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1990	30/06/1993	27/12/2000	29/12/2000
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/03/1995	31/12/1995	27/12/2000	29/12/2000
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/03/1998	28/02/1999	27/12/2000	29/12/2000
lnondations et coulées de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
Inondations et coulées de boue	06/09/2005	07/09/2005	10/10/2005	14/10/2005
lnondations et coulées de boue	29/09/2014	30/09/2014	08/10/2014	11/10/2014

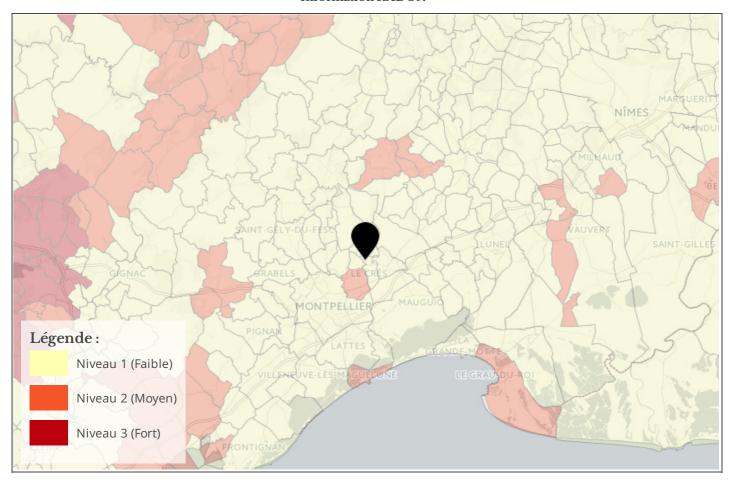
Cartographie des inondations



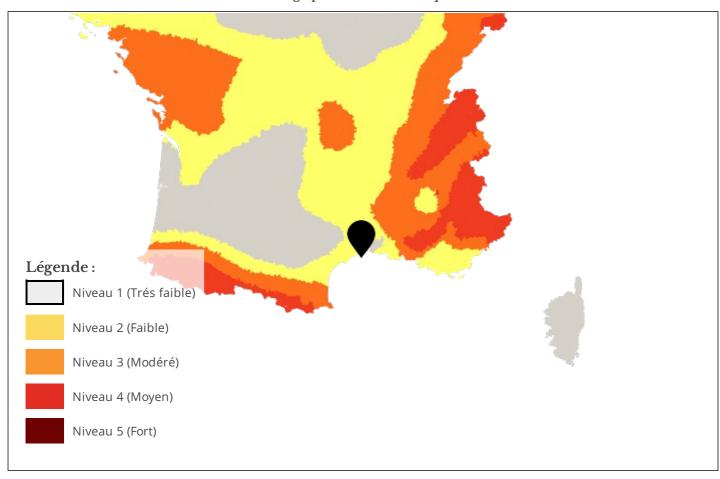
Referentiel cadastral parcelle



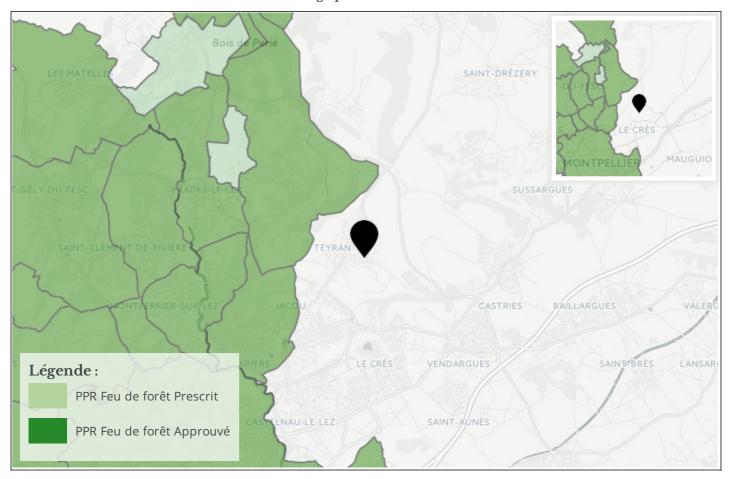
Information RADON



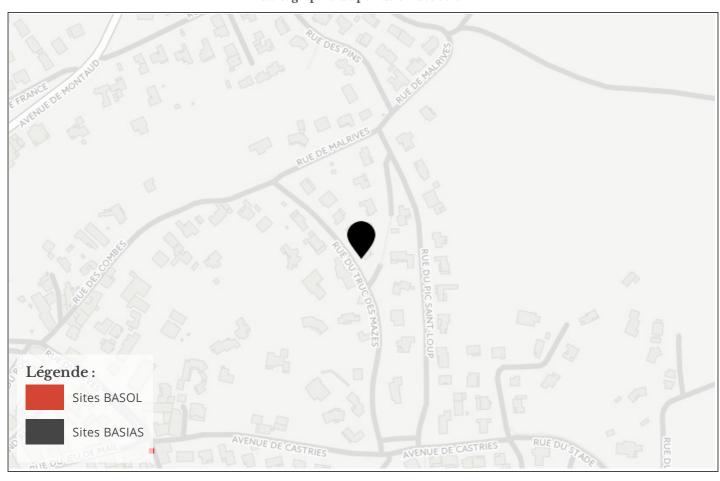
Cartographie des zones sismiques



Cartographie Feu de forêts



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

concernant l'immeuble, est								s, mini	ers ou	technologiques	
N°	2012-01-1425-9			du	27 juin 20	012		Mis à j	our le		
informations relatives au bien	immobilier (bâti ou non	bâti)									
2. Adresse				code po	stal ou Ins	see	commur	ne			
12	Rue Truc des Mazes				34820)			AS	SAS	
3. Situation de l'immeuble au	u regard d'un ou plusie:	ırs plaı	ns de préventio	n de risq	ues natur	rels [PPR n]					
> L'immeuble est situé dans le		- 1	prescrit					Oui		Non	Χ
L'immeuble est situé dans le p	•		appliqué par a	nticipati	ion			Oui		Non	Χ
L'immeuble est situé dans le p	érimètre d'un PPR natur	els	approuvé					Oui	Χ	Non	
> si oui, les risques naturels pr	is en compte sont liés à										
	inondation	Х	crue torr	entielle		mouveme				avalanches	
	sécheresse			cyclone	r	emontée de	nappe			feux de forêt	X
	séisme			volcan			autres				
extraits des documen	ts de référence joints au	présen	it état et permeti		calisation o	de l'immeuble		d des r	isaues	pris en compte	
extraits des decurren	es de l'elei elles joilles de	p. 656.	it didt de parmet	tarre la ro				u u u .	.594.65	p5 c cop.c	
> L'immeuble est concerné par	des prescriptions de tra	vaux d	ans le règlement	t du ou de	es PPR nat	turels		Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par								Oui		Non	
4. Situation de l'immeuble au	u regard d'un plan de p	révent	ion de risques r	miniers [l	PPR m]						
en application de l'article L 174	4-5 du nouveau code mi	nier.									
> L'immeuble est situé dans le	périmètre d'un PPR min	iers	prescrit					Oui		Non	Χ
L'immeuble est situé dans le p	érimètre d'un PPR minie	rs	appliqué par a	nticipati	ion			Oui		Non	Χ
L'immeuble est situé dans le p	érimètre d'un PPR minie	rs	approuvé					Oui		Non	Χ
> si oui, les risques miniers pri	s en compte sont liés à :										
		m	nouvements de	terrain			autres				
extraits des documen	ts de référence joints au	présen	it état et permet	tant la lo	calisation o	de l'immeuble	e au regar	d des i	isques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par					es PPR mir	niers		Oui		Non	X
si oui, les travaux prescrits par								Oui		Non	
5. Situation de l'immeuble au				,	•						
> L'immeuble est situé dans le						approuvé		Oui		Non	X
si oui, les risques technologiqu		l'arrete				ee					
S. I. Processor de la contratto de la Colonia de	effet toxique		effet the			effet de surp	ression	0		Non	V
> L'immeuble est situé dans le								Oui		Non	X
extraits des documen	ts de référence joints au	presen	it etat et permeti	tant la lo	calisation (de l'immeuble	e au regar	d des i	rsques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par	des prescriptions de tra	vally d	ans la ràglament	t du ou de	ac DDD						
technologiques	des prescriptions de tra	vaux u	ans le reglement	t du ou di	23 F F IX			Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par	le règlement du ou des	PPR te	chnologiques on	nt été réal	isés			Oui		Non	
6. Situation de l'immeuble au	u regard du zonage rég	lement	taire pour la pri	ise en co	mpte de l	la sismicité					
en application des articles R 56	53-4 et D 563-8-1 du Cod	e de l'e	nvironnement								
> L'immeuble est situé dans ur	ne commune de sismicite		zone 5	zone 4		zone 3		zone	e 2	x zone 1	
			forte		moyenne	e m	nodérée		faib		és ible
			•• >				` .			Idi	ble
7. Information relative aux s				ne catast	rophe na	turelle, mini	ere ou te	cnnol	ogique		
en application de l'article L 125				ion do los	, onto			0		Non	
> L'information est mentionné vendeur/bailleur – acquéreur/l		e const	acancia realisali.	on de la v	vente			Oui		Non	
·	ocataire -			ioan					Dive	nd	
8. Vendeur - Bailleur 9. Acquéreur - Locataire				jean eanne					Dura Dupo		
10. Lieu / Date				ASSAS					17/06/2		
Attention ! S'ils n'impliquent :	nas d'obligation ou d'int	erdictio			ère les alá	as connus ou	nrévisihl				ins les

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
LRO3401162	petit jean bernard, , rue du jeu de mail teyran (34309)	296 mètres
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résu	ltat	
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
66.6444	src, teyran 34820	239 mètres

Télécharger l'IAL

 $\frac{http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/L-information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-l.A.L}{}$

Ministère du Développement Durable Déclarationde sinistres indemnisés Préfecture : Hérault en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement Adresse de l'immeuble Commune ASSAS Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de Cochez les cases **OUI** ou **NON** catastrophes au profit de la commune si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements O Oui O Non Tempête Arrêté en date du 18/11/1982 Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 12/01/1995 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 12/01/1995 O Oui O Non Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 27/12/2000 O Oui O Non Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 27/12/2000 O Oui O Non Mouvements de terrain différentiels CSRS Arrêté en date du 27/12/2000 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 19/12/2003 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 10/10/2005 O Oui O Non O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 08/10/2014

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Etabli le:

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire